

David HUME (1742)

“Essai sur la polygamie et le divorce”

Traduction originale de M. Philippe Folliot,
Professeur de philosophie au Lycée Ango, Dieppe, Normandie.
15 décembre 2009

Un document produit en version numérique par Philippe Folliot, bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie
Courriel: philippefolliot@yahoo.fr
Site web: <http://perso.wanadoo.fr/philotra/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par M. Philippe Folliot, bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie
Courriel: philippfolliot@yahoo.fr
Site web: <http://perso.wanadoo.fr/philotra/>

David HUME

“Essai sur la polygamie et le divorce”.

traduit de l'anglais par Philippe Folliot, à partir de

“Of Polygamy and divorces”.

**Première édition : *Essays, Moral and Political*. A. Kincaid, at
Edinburgh. 1742.**

**Edition de travail : *Essays : Moral, Political and Literary*
Edited by Henry Frowde, Edinburg and Glasgow, 1903-1904**

[Autorisation formelle accordée par mon ami Philippe Folliot, philosophe et traducteur, de diffuser cette traduction, le 15 décembre 2009.]



Courriel : philippfolliot@yahoo.fr

Site : http://perso.orange.fr/philotra/essai_sur_la_polygamie.htm

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique complétée le 22 décembre 2009 à
Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Table des matières

[“Essai sur la polygamie et le divorce”](#). Traduction de Philippe Folliot, 15 décembre 2009.

[“Of Polygamy and Divorces”](#). by David Hume (1742)

David Hume, “Essai sur la polygamie et le divorce.

*Traduction de Philippe Folliot,
15 décembre 2009.*

[Retour à la table des matières](#)

Comme le mariage est un engagement par consentement mutuel et qu’il a pour fin la propagation de l’espèce, il est évident qu’il doit être susceptible de toute la variété de conditions que le consentement établit, pourvu qu’elles ne soient pas contraires à cette fin.

Un homme, en s’unissant à une femme, est tenu envers elle selon les termes de son engagement. En faisant des enfants, il est tenu, par tous les liens de la nature et de l’humanité, de pourvoir à leur subsistance et à leur éducation. Quand il a accompli ces deux sortes de devoirs, personne ne peut lui reprocher une injustice ou un tort. Et, comme les termes de son engagement, aussi bien que les méthodes d’entretien de ses enfants, peuvent être variés, c’est simple superstition que d’imaginer que le mariage ne saurait qu’être entièrement uniforme et n’admettre qu’un seul mode, une seule forme. Si les lois humaines ne mettaient pas des limites à la liberté humaine, les mariages particuliers seraient aussi différents que tous les genres ou espèces de contrats ou de marchés.

Comme les circonstances varient et que les lois proposent différents avantages, nous voyons que, à des époques différentes et en des lieux différents, elles imposent différentes conditions à cet

lieux différents, elles imposent différentes conditions à cet important contrat. Au Tonkin ¹, il est habituel que les marins, quand le bateau rentre au port, se marient pour la saison et, malgré cet engagement précaire, ils sont assurés, dit-on, de la plus stricte fidélité de ces épouses temporaires, tant au lit que pour toute la gestion de leurs affaires.

Je ne peux me souvenir de mes sources à présent mais j'ai lu quelque part que la république d'Athènes, qui avait perdu bon nombre de ses citoyens à cause de la guerre et de la peste, autorisa chaque homme à épouser deux femmes afin de réparer rapidement la perte due à ces calamités. Le poète Euripide se retrouva marié à deux mégères bruyantes qui le tourmentèrent tant avec leur jalousie et leurs querelles qu'il devint pour toujours un *misogyne* notoire ² ; et c'est le seul auteur dramatique, peut-être le seul poète, qui ait jamais nourri une aversion pour le sexe.

Dans cet agréable roman intitulé *l'Histoire des Sévarambes*, où un grand nombre d'hommes et peu de femmes sont supposés, après un naufrage, se trouver sur une île déserte, le capitaine de la troupe, afin de mettre fin aux incessantes querelles, régla leur mariage de cette façon : il prend une belle femme pour lui seul, en assigne une à chaque paire d'officiers subalternes et en donne une en commun à chaque groupe de cinq hommes de rang inférieur. ^{3 4}

¹ Vietnam actuel. (NdT)

² « Il y en a qui disent qu'ayant voulu se prévaloir de la permission que l'on donnait dans Athènes d'épouser deux femmes, il en prit deux tout à la fois, et les choisit si mal qu'elles mirent sa patience à bout, et lui firent concevoir de l'aversion contre tout le sexe. » Pierre Bayle : *Dictionnaire historique et critique*, tome VI, page 349 de l'édition de 1820. Il semble que, en réalité, il ait connu deux mariages successifs malheureux et que ce fut l'infidélité de ses épouses qui le rendit misogyne. (NdT)

³ Ce que dit Hume n'est pas exact. Voici un extrait de ce roman : « (...) il fut résolu que chaque principal officier aurait une femme pour lui, et que chacun d'eux en choisirait une selon son rang ; nous distribuâmes les autres en diverses classes selon le rang des personnes, et réglâmes si bien la chose que les officiers inférieurs pouvaient habiter avec une femme deux nuits de chaque semaine, les gens du commun une, et quelques-uns une fois seulement en dix

Les anciens Bretons avaient une singulière sorte de mariage qu'on ne rencontre chez aucun autre peuple. Un certain nombre d'hommes, comme dix ou douze, se joignaient en une société, ce qui était peut-être requis pour leur mutuelle défense en ces époques barbares. Afin de lier cette société de façon plus étroite, ils prenaient en commun un nombre égal de femmes et tous les enfants qui naissaient étaient considérés comme appartenant à tous et étaient donc entretenus par toute la communauté.

Chez les créatures inférieures, la nature elle-même, étant le législateur suprême, prescrit toutes les lois qui règlent leurs mariages et elle fait varier ces lois selon les différentes situations dans lesquelles vit la créature. Quand elle fournit abondamment la nourriture et la défense à l'animal nouveau-né, l'accouplement, immédiatement, met fin au mariage et le soin de la progéniture est entièrement confié à la femelle. Quand la nourriture est plus difficile à trouver, le mariage continue pendant une saison, jusqu'à ce que la commune progéniture puisse se pourvoir par elle-même et, alors, l'union se dissout immédiatement et chacune des parties est libre de s'engager de nouveau à la saison suivante. Mais la nature, ayant doté l'homme de raison, a si exactement réglé tous les articles de son contrat de mariage, qu'elle l'a laissé les adapter, par sa propre prudence, aux circonstances et situations particulières. Les lois civiles suppléent à la sagesse de chaque individu et, en même temps, en restreignant la liberté naturelle des hommes, elles font que l'intérêt privé est soumis à l'intérêt général. Donc, tous les règlements, sur ce point, sont également légitimes et également conformes aux principes de la nature, bien qu'ils ne soient pas tous également commodes ou également utiles à la société. Les lois peuvent permettre la polygamie, comme dans les nations d'*Orient*, ou permettre le divorce volontaire,

jours, ayant égard à l'âge et à la dignité de chacun.» pp.44,45 (Paris, Amsterdam) de l'édition 1787 (Voyages imaginaires ..., Tome V, de Denis Vairasse – 1^{ère} édition : 1677). (NdT)

⁴ Les éditions 1742 à 1748 ajoutent : « Le plus grand législateur, en de telles circonstances, aurait-il arrangé les choses avec une plus grande sagesse ? » (NdT)

comme chez les Grecs et les Romains, ou elles peuvent limiter un seul homme à une seule femme pendant toute leur vie, comme dans les nations de l'Europe moderne. Il peut être plaisant de considérer les avantages et les inconvénients qui résultent de chacune de ces institutions.

Les partisans de la polygamie peuvent la recommander comme le seul remède efficace contre les désordres de l'amour et le seul moyen de libérer les hommes de cet esclavage des femmes que la violence naturelle de nos passions nous a imposé. De cette façon seule, nous pourrions reconquérir notre droit de souveraineté et, notre appétit rassasié, rétablir l'autorité de la raison dans nos esprits et notre propre autorité dans nos familles. L'homme est comme un souverain faible, incapable de se défendre contre les ruses et les intrigues de ses sujets, qui doit faire jouer une faction contre une autre et devenir absolu par la mutuelle jalousie des femmes. *Diviser pour régner*, c'est une maxime universelle et, en la négligeant, les Européens subissent un esclavage plus cruel et plus humiliant que celui des Turcs qui sont assujettis, il est vrai, mais à un souverain qui se trouve à une grande distance et qui ont, dans leurs affaires domestiques, un empire absolu.⁵ D'un autre côté, on peut dire avec plus de raison que cette souveraineté du mâle⁶ est une véritable usurpation qui détruit cette proximité de rang, pour ne pas dire cette égalité que la nature a établie entre les sexes. Nous sommes, par nature, leurs amants, leurs amis, leurs protecteurs. Serions-nous prêts à échanger ces titres attachants contre le titre barbare de maître et de tyran ?

À quel titre vaincrions-nous par ce procédé inhumain ? En tant qu'amants ou en tant que maris ? *L'amant* disparaît totalement et la

⁵ Les éditions 1742 à 1768 ajoutent : « Un brave Turc, qui entrerait dans son sérail où tout le monde tremble devant lui, serait surpris de voir *Sylvia* dans son salon, adorée par tous les galants et leurs beaux compères de la ville, et il la prendrait certainement pour une reine puissante et despotique entourée par sa garde d'esclaves obséquieux et d'eunuques. » (NdT)

⁶ Hume utilise le mot « male » qui signifie aussi bien « homme » que « mâle ». (NdT)

cour, la plus agréable scène de la vie, ne peut plus avoir sa place quand les femmes n'ont plus la libre disposition d'elles-mêmes mais sont achetées et vendues comme de pauvres animaux. Le *mari* y gagne aussi peu, ayant trouvé l'admirable secret d'éteindre tout ce qui fait l'amour, à l'exception de la jalousie. Il n'y a pas de rose sans épines mais il faut être un pauvre insensé pour jeter la rose et conserver seulement les épines. ⁷

Mais les mœurs asiatiques détruisent autant l'amitié que l'amour. La jalousie exclut toute intimité et toute familiarité entre les hommes. Personne n'ose amener son ami dans sa maison ou à sa table de peur d'y amener un amant pour ses nombreuses femmes. De là vient que, dans tout l'Orient, les familles sont aussi séparées que si elles étaient des royaumes distincts. Il n'est pas étonnant que Salomon, vivant comme un prince oriental avec ses sept cents femmes et ses trois cents concubines, ⁸ sans un seul ami, ait pu écrire d'une manière si pathétique sur la vanité du monde. ⁹ S'il avait essayé le secret d'avoir une seule femme ou une seule maîtresse, quelques amis et un grand nombre de compagnons, il aurait peut-être trouvé la vie un peu plus agréable. Détruisez l'amour et l'amitié ; que reste-t-il dans le monde qui soit digne d'être accepté ?

La mauvaise éducation des enfants, surtout celle des enfants de condition, est une autre conséquence inévitable de ces institutions orientales. Ceux qui passent les premières années de leur vie parmi les

⁷ Les éditions 1742 à 1760 ajoutent : « Je ne voudrais pas insister, comme s'il s'agissait d'un avantage de nos coutumes européennes, sur ce qu'a remarqué Méhémet Effendi, le dernier ambassadeur turc en France. *Nous, Turcs*, dit-il, *sommes de grands nigauds à côté des Chrétiens. Nous nous mettons en frais et en peine d'avoir un sérail à la maison tandis que vous, vous vous déchargez de ce fardeau en ayant votre sérail dans la maison de vos amis.* La vertu connue de nos dames britanniques les affranchit suffisamment de cette imputation et le Turc lui-même, s'il avait voyagé chez nous, aurait dû reconnaître que notre libre commerce avec le beau sexe, plus que toute autre invention, embellit, anime et polit la société. » (NdT)

⁸ 1.*Rois*, XI, 3. (NdT)

⁹ Salomon fut considéré comme l'auteur de l'*Ecclésiaste* dont le thème central est la vanité. (NdT)

esclaves ne sont qualifiés que pour être eux-mêmes des esclaves et des tyrans et, dans leur vie future, ils sont enclins à oublier, que ce soit avec leurs supérieurs ou leurs inférieurs, l'égalité naturelle entre les hommes. De plus, quelle attention peut-on supposer chez un père à qui le sérail offre cinquante fils pour inculquer les principes de la moralité ou de la science à une progéniture qu'il connaît à peine et qu'il aime d'une affection si partagée ? La barbarie apparaît donc, par la raison comme par l'expérience, la compagne inséparable de la polygamie. ¹⁰

Pour rendre la polygamie encore plus odieuse, je n'ai pas besoin de faire le compte des effets effrayants de la jalousie et de la contrainte exercée sur le beau sexe dans tout l'Orient. Dans ces contrées, les hommes ne sont pas autorisés à avoir quelque commerce que ce soit avec les femmes, même les médecins, même quand on peut supposer que la maladie a éteint toute passion licencieuse dans le cœur de la belle et qu'elle n'est plus un objet possible du désir. Tournefort nous dit que, quand il fut amené dans le sérail du *Grand Signior* en tant que médecin, il ne fut pas peu surpris de voir, tout au long d'une galerie, un grand nombre de bras nus qui sortaient des murs. Il ne pouvait imaginer ce que cela signifiait, jusqu'à ce qu'on lui dise que ces bras appartenaient à des corps qu'il devait soigner sans en savoir davantage que ce qu'il pouvait apprendre par les bras. On ne l'autorisait pas à poser des questions à la patiente ou à ses gens, de peur qu'il puisse trouver nécessaire de s'enquérir sur des circonstances que la délicatesse du sérail ne permettait pas de révéler. ¹¹ C'est pourquoi les

¹⁰ Ce paragraphe est absent des éditions 1742 à 1753. (NfT)

¹¹ « Que dire d'un lieu où l'on admet à peine le premier médecin du Prince, pour voir les femmes à l'agonie et encore ce docteur ne peut-il les voir ni en être vu ; il ne lui est permis de tâter le pouls qu'au travers d'une gaze ou d'un crêpe ; et bien souvent il ne saurait distinguer si c'est l'artère ou les tendons qui se remuent. Les femmes même qui prennent soin de ces malades ne sauraient lui rendre compte de ce qui s'est passé car elles s'enfuient avec grand soin et il ne reste autour du lit que les eunuques pour empêcher le médecin de voir la malade et pour lever seulement les coins du pavillon de son lit, autant qu'ils le jugent nécessaire pour laisser passer le bras de cette moribonde. Si le médecin demandait à voir le bout de la langue ou à tâter

médecins orientaux prétendent reconnaître toutes les maladies par les pouls, tout comme nos charlatans européens entreprennent de soigner une personne en se contentant de voir son urine. Je suppose que si M. Tournefort avait été de ce dernier genre, les Turcs jaloux de Constantinople n'auraient pas accepté de lui fournir les matériaux requis pour exercer son art.

Dans un autre pays où la polygamie est aussi admise, ils estropient leurs femmes et rendent l'usage de leurs pieds inutile afin de les confiner dans leur maison. Mais il paraîtra peut-être étrange que, dans un pays européen, la jalousie soit portée à un point tel qu'il soit indécent de supposer qu'une femme de haut rang puisse avoir des pieds ou des jambes.¹² En témoigne l'histoire suivante que nous tenons d'une très bonne autorité.¹³ Alors que la mère du défunt roi d'Espagne était en route vers Madrid, elle passa par une petite ville d'Espagne renommée pour sa manufacture de gants et de bas. Les magistrats de l'endroit pensèrent qu'ils ne pouvaient pas mieux exprimer leur joie de recevoir leur nouvelle reine qu'en se présentant à elle avec un échantillon de ces marchandises pour lesquelles leur ville était renommée. Le majordome, qui conduisait la princesse, reçut les gants très gracieusement mais, quand on lui présenta les bas, il les jeta au loin avec grande indignation et réprimanda sévèrement les magistrats pour cette horrible indécence. *Apprenez, dit-il, qu'une reine d'Espagne n'a pas de jambes.* La jeune reine qui, à cette

quelque partie, il serait poignardé sur le champ. (...) je ne savais quel parti prendre chez les grands seigneurs, quand j'y étais appelé, et que je traversais les appartements de leurs femmes : ces appartements sont faits comme les dortoirs de nos religieuses et je trouvais à chaque porte un bras couvert de gaze qui avançait par un trou fait exprès. Dans les premières visites, je croyais que c'étaient des bras de bois ou de cuivre destinés pour éclairer la nuit mais je fus bien surpris quand on m'avertit qu'il fallait guérir les personnes à qui ces bras appartenaient. » Joseph Pitton de Tournefort : *Relation d'un voyage au Levant fait par ordre du Roi*, Paris, Imprimerie royale, 1717, Lettre XIII du tome 2, p.21. (NdT)

¹² Note de Hume : « Un Espagnol est même jaloux des pensées de ceux qui approchent sa femme, même si ce qu'il imagine est injustifié. »

¹³ Note de Hume : « Mémoires de la Cour d'Espagne, par Madame d'Aunoy. »

époque, ne comprenait qu'imparfaitement la langue et qui avait souvent été effrayée par des histoires sur la jalousie espagnole, s'imagina qu'ils allaient lui couper les jambes. Sur ce, elle se mit à pleurer et les supplia de la reconduire en Allemagne car elle ne pourrait jamais supporter cette opération ; et on eut quelque difficulté à la calmer. On dit que Philippe IV n'a jamais autant ri de sa vie et de si bon cœur qu'en entendant raconter cette histoire. ^{14 15}

Ayant rejeté la polygamie et marié un seul homme à une seule femme, considérons maintenant quelle durée nous assignerons à leur

¹⁴ « On m'a dit qu'étant arrivée dans une ville de l'obéissance du roi d'Espagne, où l'on travaillait fort bien en jupes, en camisoles et en bas de soie, on lui en offrit une grande quantité de différentes couleurs : mais son mayordomo mayor, qui gardait exactement la gravité espagnole, se fâcha de ce présent. Il choisit tous les paquets de bas de soie et, les jetant au nez des députés de la ville : *Aveis de faber*, leur dit-il *que las reynas de Espana no tienen piernas*, c'est-à-dire : *Apprenez que les reines d'Espagne n'ont point de jambes*, voulant dire qu'elles sont si élevées qu'elles n'ont point de pieds pour toucher la terre, comme les autres femmes. Quoi qu'il en soit, la jeune reine, qui ne savait pas encore toute la délicatesse de la langue espagnole, expliqua ceci à la lettre, et se prit à pleurer, disant : « qu'elle voulait absolument retourner à Vienne, et que si elle eût su avant son départ le dessein que l'on avait de lui couper les jambes, elle aurait mieux aimé mourir que de se mettre en chemin. » Il ne fut pas difficile de la rassurer, et elle continua son voyage.

Lorsqu'elle fut à Madrid, on raconta au roi cette naïveté de la reine, et il la trouva si plaisante qu'il en sourit un peu. C'était la chose du monde la plus extraordinaire pour lui car, soit qu'il l'affectât ou que ce fut un effet de son tempérament, on a remarqué qu'il n'a pas ri trois fois en toute sa vie. » Madame d'Aunoy : *Mémoires de la cour d'Espagne*, tome I, pp.4 et 5 de la 5^{ème} édition revue et corrigée, Amsterdam, 1716. (NdT)

¹⁵ Les éditions 1742 à 1768 ajoutent : « Si l'on ne doit pas supposer qu'une dame espagnole a des jambes, que doit-on supposer d'une dame turque ? Il faut supposer qu'elle n'a absolument aucune existence. D'ailleurs, à Constantinople, on juge que c'est grossièreté et indécence de parler des femmes d'un homme devant lui (*Mémoires du marquis d'Argens*). En Europe, les gens délicats se font aussi une règle de ne jamais parler de leur femme. Ce n'est pas à cause de la jalousie. Je suppose que c'est parce qu'ils risqueraient de devenir ennuyeux pour la compagnie en parlant trop d'elle.

L'auteur des *Lettres Persanes* a donné une raison différente de cette maxime de politesse. Les hommes, dit-il, prennent soin de ne jamais parler de leur femme de peur d'en parler devant des gens qui la connaissent mieux qu'eux-mêmes. »

union et voyons si nous admettrons ces divorces volontaires qui étaient une coutume chez les Grecs et les Romains. Ceux qui voudraient défendre cette pratique peuvent employer les raisons suivantes.

Combien de fois, après le mariage, le dégoût et l'aversion naissent des accidents les plus insignifiants ou de l'incompatibilité d'humeur ? Et le temps, au lieu de guérir les blessures faites par les torts mutuels, les envenime chaque jour davantage par de nouvelles querelles et de nouveaux reproches. Séparons des cœurs qui n'étaient pas faits pour s'associer. Chacun d'eux, peut-être, pourra trouver un autre cœur qui lui convient mieux. Du moins, rien ne saurait être plus cruel que de maintenir par la force une union qui, au début, fut faite par un amour réciproque mais qui, désormais, dans les faits, se dissout par une haine réciproque.

Mais la liberté de divorcer n'est pas seulement le remède contre les querelles domestiques haineuses, c'est aussi un admirable moyen de se préserver contre elles et le seul secret pour garder vivant cet amour qui a d'abord uni le couple marié. Le cœur de l'homme adore la liberté. Si vous le limitez par la violence à un objet qu'il aurait de toute façon choisi, l'inclination change immédiatement et le désir se tourne en aversion. Si l'intérêt public ne nous permet pas de jouir dans la polygamie de cette *variété* qui est si agréable en amour, du moins, qu'il ne nous prive pas de cette liberté qui est si essentielle. C'est en vain que vous me direz que j'ai choisi la personne à qui je me suis uni. Il est vrai que j'ai choisi ma prison mais ce n'est qu'une piètre consolation puisqu'il me faut demeurer en prison.

Tels sont les arguments qu'on peut avancer en faveur du divorce mais il semble qu'il y ait trois objections irréfutables contre eux. *Premièrement*, que doivent devenir les enfants lors de la séparation des parents ? Doivent-ils être confiés à la nouvelle femme de celui qui divorce et, au lieu de la tendre attention et du souci d'un parent, subir toute l'indifférence ou toute la haine d'un étranger ou d'un ennemi ? Ces inconvénients se font déjà assez sentir quand la nature provoque le divorce lors de l'événement funeste que ne peuvent éviter les mortels. Chercherons-nous à multiplier ces inconvénients en

tels. Chercherons-nous à multiplier ces inconvénients en multipliant les divorces et en donnant aux parents le pouvoir, à chaque caprice, de rendre leur postérité malheureuse ?

Deuxièmement, s'il est vrai, d'un côté, que le cœur de l'homme aime naturellement la liberté et déteste tout ce qui la limite, il est aussi vrai, d'un autre côté, que le cœur de l'homme se soumet naturellement à la nécessité et perd rapidement une inclination quand il apparaît que la satisfaction est absolument impossible. Ces principes de la nature humaine, direz-vous, sont contradictoires. Mais qu'est-ce que l'homme sinon un amas de contradictions ! Bien qu'on puisse remarquer que ces principes sont, d'une certaine manière, contraires dans leurs opérations, ils ne se détruisent pas toujours l'un l'autre. Mais l'un ou l'autre peut prédominer en une occasion particulière, selon que les circonstances lui sont plus ou moins favorables. L'amour, par exemple, est une passion impatiente, qui ne laisse aucun repos, qui est pleine de caprices et de changements. Elle naît en un instant à la vue d'un trait, d'un air, d'un rien, et s'éteint soudainement de la même manière. Une telle passion exige plus que tout de la liberté, et Héloïse eut donc raison quand, afin de conserver cette passion, elle refusa de se marier à son bien-aimé Abélard.

*Combien de fois, pressée au mariage, ai-je dit :
Maudites soient toutes les lois que l'amour n'a pas faites.
L'amour, libre comme l'air, à la vue des chaînes humaines,
Déploie ses ailes légères et s'enfuit en un instant.* ¹⁶

¹⁶ Alexandre Pope : *Lettre d'Héloïse à Abélard* (1^{ère} édition :1717), vers 73 à vers 77. On trouve différentes traductions dont celle-ci : « Combien de fois, hélas ! ai-je dit en moi-même, lorsque mes parents me pressaient de choisir un époux : je tiens pour cruelles toutes les lois que l'amour n'a point dictées ! L'amour, aussi libre qu'un habitant de l'air, à la vue des liens de l'hymen, étend ses ailes légères et s'envole à l'instant. » (Mr. André-Charles Cailleau : *Collection précieuse des lettres et épîtres d'Héloïse et d'Abelard*, nouvelle édition, tome second, Paris, 1781, p.9) Ce texte a été plusieurs fois mis en vers. Je rappelle ce que je considère comme un principe méthodologique fondamental de toute traduction : il faut traduire le texte de Hume et non

Mais l'*amitié* est une affection calme et posée, conduite par la raison et cimentée par l'habitude. Elle naît d'une longue familiarité et des obligations mutuelles, sans jalousie, sans crainte, sans ces accès fiévreux de chaud et de froid qui causent de si agréables tourments dans la passion amoureuse. Une affection aussi sobre que l'amitié se développe donc plutôt sous la contrainte et ne s'élève jamais tant que quand un puissant intérêt ou une puissante nécessité lie deux personnes et leur donne un objet commun à poursuivre.¹⁷ Il ne faut donc pas craindre de resserrer les liens du mariage, qui subsistent surtout par l'amitié, le plus étroitement possible. L'amitié entre les personnes, quand elle est solide et sincère, y gagnera plutôt et, si elle est incertaine et vacillante, c'est le meilleur moyen pour la consolider. Que de querelles frivoles et de dégoûts sont oubliés par la prudence commune de gens qui doivent passer leur vie ensemble et qui s'enflammeraient jusqu'à la haine la plus mortelle s'ils étaient poussés à l'extrême par la perspective d'une séparation facile !

Troisièmement, nous devons considérer que rien n'est plus dangereux que d'unir si étroitement deux personnes telles que l'homme et la femme, dans tous leurs intérêts et affaires, sans rendre l'union pleine et entière. La moindre possibilité d'un intérêt séparé sera la source de querelles et de soupçons sans fin. La femme, n'étant pas assurée de son revenu, poursuivra une fin ou un projet séparé¹⁸ et

remplacer la traduction par une traduction étrangère au texte, quelle que soit sa qualité ou son originalité. (NdT)

¹⁷ Les éditions 1742 à 1768 ajoutent : « Considérons donc si c'est l'amitié ou l'amour qui doit prédominer dans le mariage et nous déterminerons bientôt si c'est la liberté ou la contrainte qui lui est la plus favorable. La familiarité se consolide en amitié. Quiconque rêve de ravissements ou d'extases au-delà de la lune de miel est un fou. Même les romanciers eux-mêmes, avec toute leur liberté de fiction, sont obligés d'abandonner leurs amoureux le jour même du mariage et ils trouvent plus facile de maintenir la passion une douzaine d'années dans la froideur, le dédain et les difficultés que de la maintenir une semaine dans la jouissance et la sécurité. » (NdT)

¹⁸ Dans les éditions 1742 à 1769, on trouve « Ce que le Dr Parnel appelle ce petit esprit charpateur des femmes sera doublement ruineux. » à la place de

l'égoïsme du mari, qui aura plus de pouvoir, peut être encore plus dangereux.

Si ces raisons contre le divorce volontaire sont jugées insuffisantes, j'espère que personne ne prétendra refuser le témoignage de l'expérience. A l'époque où les divorces étaient les plus fréquents chez les Romains, les mariages étaient aussi les plus rares ; et Auguste fut obligé par des lois pénales de forcer les hommes de condition à se marier, une circonstance qu'on ne trouve guère à une autre époque ou dans une autre nation. ¹⁹ Denys d'Alicarnasse fit un éloge extrême des anciennes lois de Rome qui prohibaient le divorce. ²⁰ Etonnante était

« La femme, n'étant pas assurée de son revenu, poursuivra un but ou un projet séparé. » (NdT)

¹⁹ Les éditions 1742 à 1748 omettent la suite du paragraphe. (NdT)

²⁰ « 1. Mais Romulus n'eut pas à donner au mari une action contre son épouse pour adultère ou pour avoir quitté sa maison sans motif, ou à l'épouse une action contre son mari pour maltraitance ou pour la répudier sans raison, et n'eut pas à faire une loi pour le recouvrement ou la restitution de la dot, ou un autre règlement de cette nature, mais il lui suffit d'une simple loi qui prévoit effectivement toutes ces choses, car les résultats eux-mêmes ont montré qu'elle amena les femmes à se comporter avec modestie et décence.

2. Voici la loi : une femme unie à son mari par un mariage consacré devait partager tous ses avoirs et rites sacrés. Les anciens Romains nommaient les mariages consacrés et légaux par le terme de *farracei* cad le partage du far, que nous appelons *zea* (épeautre); c'était une nourriture ancienne et, pendant longtemps, la nourriture ordinaire de tous les Romains, et leur pays produit en abondance un excellent épeautre. Et de même nous les Grecs nous considérons l'orge comme le grain le plus ancien, et c'est pour cette raison que nous commençons nos sacrifices par des grains d'orge que nous appelons *ou-lai*, de même les Romains, qui considèrent que l'épeautre est le plus estimable et le plus ancien des grains, dans toutes les offrandes où l'on brûle une victime commencent le sacrifice avec cet épeautre. Cette coutume existe toujours, sans avoir été dénaturée par des prémices de plus grandes dépenses.

3. Le partage entre épouses et maris de cette nourriture la plus sainte et la première de toutes et leur union fondée sur le partage de toutes leurs fortunes tira son nom de ce partage de l'épeautre et forgea les liens d'une union indissoluble ; il n'y avait rien qui puisse annuler ces mariages.

4. Cette loi obligeait les femmes mariées, puisqu'elles n'avaient aucun autre recours, à se plier elles-mêmes entièrement au caractère de leurs maris, et obligeait les maris à régenter leurs épouses en tant que possessions obligatoires et dont il ne pouvait se séparer.

l'harmonie, disait l'historien, que cette inséparable union d'intérêts produisait entre les personnes mariées, chacune d'elle considérant l'inévitable nécessité par laquelle elles se trouvaient liées et abandonnant tout projet d'un autre choix ou établissement.

L'exclusion de la polygamie et du divorce recommande suffisamment les pratiques actuelles de l'Europe en matière de mariage.

Fin de l'essai

5. En conséquence, si une épouse était vertueuse et obéissante en toutes choses à son mari, elle était maîtresse de la maison au même titre que son mari, et après la mort de son mari elle héritait de sa propriété de la même façon qu'une fille héritait de son père; c'est-à-dire, s'il mourait sans enfants et intestat, elle était maîtresse de tout ce qu'il laissait, et s'il avait des enfants, elle partageait également avec eux. Mais si elle se conduisait mal, la partie lésée était son juge et déterminait l'importance de sa punition. (...)

7. Et ces deux délits ont continué pendant longtemps à être punis par les Romains avec une sévérité impitoyable. La sagesse de cette loi sur les épouses est attestée par la durée pendant laquelle elle fut en vigueur; on s'accorde à dire que pendant cinq cent vingt ans aucun mariage n'a jamais été dissous à Rome. » *Antiquités romaines*, II, XXV, 1-5 (Traduction de Philippe Remacle) (NdT)

Of Polygamy and Divorces

by David Hume
1742

[Retour à la table des matières](#)

As marriage is an engagement entered into by mutual consent, and has for its end the propagation of the species, it is evident, that it must be susceptible of all the variety of conditions, which consent establishes, provided they be not contrary to this end.

A man, in conjoining himself to a woman, is bound to her according to the terms of his engagement: In begetting children, he is bound, by all the ties of nature and humanity, to provide for their subsistence and education. When he has performed these two parts of duty, no one can reproach him with injustice or injury. And as the terms of his engagement, as well as the methods of subsisting his offspring, may be various, it is mere superstition to imagine, that marriage can be entirely uniform, and will admit only of one mode or form. Did not human laws restrain the natural liberty of men, every particular marriage would be as different as contracts or bargains of any other kind or species.

As circumstances vary, and the laws propose different advantages, we find, that, in different times and places, they impose different conditions on this important contract. In Tonquin, it is usual for the sailors, when the ships come into harbour, to marry for the season;

and notwithstanding this precarious engagement, they are assured, it is said, of the strictest fidelity to their bed, as well as in the whole management of their affairs, from those temporary spouses.

I cannot, at present, recollect my authorities ; but I have somewhere read, that the republic of Athens, having lost many of its citizens by war and pestilence, allowed every man to marry two wives, in order the sooner to repair the waste which had been made by these calamities. The poet Euripides happened to be coupled to two noisy Vixens who so plagued him with their jealousies and quarrels, that he became ever after a professed *woman hater*; and is the only theatrical writer, perhaps the only poet, that ever entertained an aversion to the sex.

In that agreeable romance, called *the History of the Sevarambians*, where a great many men and a few women are supposed to be shipwrecked on a desert coast; the captain of the troop, in order to obviate those endless quarrels which arose, regulates their marriages after the following manner : He takes a handsome female to himself alone; assigns one to every couple of inferior officers; and to five of the lowest rank he gives one wife in common.

The ancient Britons had a singular kind of marriage, to be met with among no other people. Any number of them, as ten or a dozen, joined in a society together, which was perhaps requisite for mutual defence in those barbarous times. In order to link this society the closer, they took an equal number of wives in common ; and whatever children were born, were reputed to belong to all of them, and were accordingly provided for by the whole community.

Among the inferior creatures, nature herself, being the supreme legislator, prescribes all the laws which regulate their marriages, and varies those laws according to the different circumstances of the creature. Where she furnishes, with ease, food and defence to the newborn animal, the present embrace terminates the marriage; and the care of the offspring is committed entirely to the female. Where the food is of more difficult purchase, the marriage continues for one season, till the

common progeny can provide for itself; and then the union immediately dissolves, and leaves each of the parties free to enter into a new engagement at the ensuing season. But nature, having endowed man with reason, has not so exactly regulated every article of his marriage contract, but has left him to adjust them, by his own prudence, according to his particular circumstances and situation. Municipal laws are a supply to the wisdom of each individual ; and, at the same time, by restraining the natural liberty of men, make private interest submit to the interest of the public. All regulations, therefore, on this head are equally lawful, and equally conformable to the principles of nature ; though they are not all equally convenient, or equally useful to society. The laws may allow of polygamy, as among the *Eastern* nations; or of voluntary divorces, as among the Greeks and Romans ; or they may confine one man to one woman, during the whole course of their lives, as among the modern Europeans. It may not be disagreeable to consider the advantages and disadvantages, which result from each of these institutions.

The advocates for polygamy may recommend it as the only effectual remedy for the disorders of love, and the only expedient for freeing men from that slavery to the females, which the natural violence of our passions has imposed upon us. By this means alone can we regain our right of sovereignty ; and, satiating our appetite, re-establish the authority of reason in our minds, and, of consequence, our own authority in our families. Man, like a weak sovereign, being unable to support himself against the wiles and intrigues of his subjects, must play one faction against another, and become absolute by the mutual jealousy of the females. *To divide and to govern* is an universal maxim; and by neglecting it, the Europeans undergo a more grievous and a more ignominious slavery than the Turks or Persians, who are subjected indeed to a sovereign, that lies at a distance from them, but in their domestic affairs rule with an uncontrollable sway.

On the other hand, it may be urged with better reason, that this sovereignty of the male is a real usurpation, and destroys that nearness of rank, not to say equality, which nature has established between the

sexes. We are, by nature, their lovers, their friends, their patrons: Would we willingly exchange such endearing appellations, for the barbarous title of master and tyrant ?

In what capacity shall we gain by this inhuman proceeding? As lovers, or as husbands ? The *lover*, is totally annihilated; and courtship, the most agreeable scene in life, can no longer have place, where women have not the free disposal of themselves, but are bought and sold, like the meanest animal. The *husband* is as little a gainer, having found the admirable secret of extinguishing every part of love, except its jealousy. No rose without its thorn; but he must be a foolish wretch indeed, that throws away the rose and preserves only the thorn.

But the Asiatic manners are as destructive to friendship as to love. Jealousy excludes men from all intimacies and familiarities with each other. No one dares bring his friend to his house or table, lest he bring a lover to his numerous wives. Hence all over the east, each family is as much separate from another, as if they were so many distinct kingdoms. No wonder then, that Solomon, living like an eastern prince, with his seven hundred wives, and three hundred concubines, without one friend, could write so pathetically concerning the vanity of the world. Had he tried the secret of one wife or mistress, a few friends, and a great many companions, he might have found life somewhat more agreeable. Destroy love and friendship; what remains in the world worth accepting ?

The bad education of children, especially children of condition, is another unavoidable consequence of these eastern institutions. Those who pass the early part of life among slaves, are only qualified to be, themselves, slaves and tyrants; and in every future intercourse, either with their inferiors or superiors, are apt to forget the natural equality of mankind. What attention, too, can it be supposed a parent, whose seraglio affords him fifty sons, will give to instilling principles of morality or science into a progeny, with whom he himself is scarcely acquainted, and whom he loves with so divided an affection ? Barbarism, therefore, appears, from reason as well as experience, to be the inseparable attendant of polygamy.

To render polygamy more odious, I need not recount the frightful effects of jealousy, and the constraint in which it holds the fair-sex all over the east. In those countries men are not allowed to have any commerce with the females, not even physicians, when sickness may be supposed to have extinguished all wanton passions in the bosoms of the fair, and, at the same time, has rendered them unfit objects of desire. Tournefort tells us, that, when he was brought into the *grand signior's* seraglio as a physician, he was not a little surprized, in looking along a gallery, to see a great number of naked arms, standing out from the sides of the room. He could not imagine what this could mean; till he was told, that those arms, belonged to bodies, which he must cure, without knowing any more about them, than what he could learn from the arms. He was not allowed to ask a question of the patient, or even of her attendants, lest he might find it necessary to enquire concerning circumstances, which the delicacy of the seraglio allows not to be revealed. Hence physicians in the east pretend to know all diseases from the pulse; as our quacks in Europe undertake to cure a person merely from seeing his water. I suppose, had Monsieur Tournefort been of this latter kind, he would not, in Constantinople, have been allowed by the jealous Turks to be furnished with materials requisite for exercising his art.

In another country, where polygamy is also allowed, they render their wives cripples, and make their feet of no use to them, in order to confine them to their own houses. But it will, perhaps, appear strange, that, in a European country, jealousy can yet be carried to such a height, that it is indecent so much as to suppose that a woman of rank can have feet or legs. Witness the following story, which we have from very good authority. When the mother of the late king of Spain was on her road towards Madrid, she passed through a little town in Spain, famous for its manufactory of gloves and stockings. The magistrates of the place thought they could not better express their joy for the reception of their new queen, than by presenting her with a sample of those commodities, for which alone their town was remarkable. The *major domo*, who conducted the princess, received the gloves

very graciously : But when the stockings were presented, he flung them away with great indignation, and severely reprimanded the magistrates for this egregious piece of indecency. *Know*, says he, *that a queen of Spain has no legs*. The young queen, who, at that time, understood the language but imperfectly, and had often been frightened with stories of Spanish jealousy, imagined that they were to cut off her legs. Upon which she fell a crying, and begged them to conduct her back to Germany ; for that she never could endure the operation: And it was with some difficulty they could appease her. Philip IV is said never in his life to have laughed heartily, but at the recital of this story.

Having rejected polygamy, and matched one man with one woman, let us now consider what duration we shall assign to their union, and whether we shall admit of those voluntary divorces, which were customary among the Greeks and Romans. Those who would defend this practice may employ the following reasons.

How often does disgust and aversion arise after marriage, from the most trivial accidents, or from an incompatibility of humour; where time, instead of curing the wounds, proceeding from mutual injuries, festers them every day the more, by new quarrels and reproaches ? Let us separate hearts, which were not made to associate together. Each of them may, perhaps, find another for which it is better fitted. At least, nothing can be more cruel than to preserve, by violence, an union, which, at first, was made by mutual love, and is now, in effect, dissolved by mutual hatred.

But the liberty of divorces is not only a cure to hatred and domestic quarrels: It is also an admirable preservative against them, and the only secret for keeping alive that love, which first united the married couple. The heart of man delights in liberty : The very image of constraint is grievous to it : When you would confine it by violence, to what would otherwise have been its choice, the inclination immediately changes, and desire is turned into aversion. If the public interest will not allow us to enjoy in polygamy that *variety*, which is so agreeable in love; at least, deprive us not of that liberty, which is so essen-

tially requisite. In vain you tell me, that I had my choice of the person, with whom I would conjoin myself. I had my choice, it is true, of my prison; but this is but a small comfort, since it must still be a prison.

Such are the arguments which may be urged in favour of divorces: But there seem to be these three unanswerable objections against them. *First*, What must become of the children, upon the separation of the parents? Must they be committed to the care of a step-mother; and instead of the fond attention and concern of a parent, feel all the indifference or hatred of a stranger or an enemy? These inconveniencies are sufficiently felt, where nature has made the divorce by the doom inevitable to all mortals: And shall we seek to multiply those inconveniencies, by multiplying divorces, and putting it in the power of parents, upon every caprice, to render their posterity miserable?

Secondly, If it be true, on the one hand, that the heart of man naturally delights in liberty, and hates every thing to which it is confined; it is also true, on the other, that the heart of man naturally submits to necessity, and soon loses an inclination, when there appears an absolute impossibility of gratifying it. These principles of human nature, you'll say, are contradictory: But what is man but a heap of contradictions! Though it is remarkable, that, where principles are, after this manner, contrary in their operation, they do not always destroy each other; but the one or the other may predominate on any particular occasion, according as circumstances are more or less favourable to it. For instance, love is a restless and impatient passion, full of caprices and variations: arising in a moment from a feature, from an air, from nothing, and suddenly extinguishing after the same manner. Such a passion requires liberty above all things; and therefore Eloisa had reason, when, in order to preserve this passion, she refused to marry her beloved Abelard.

- *How oft, when prest to marriage, have I said,*
- *Curse on all laws but those which love has made:*
- *Love, free as air, at sight of human ties,*

- *Spreads his light wings, and in a moment flies.*

But *friendship* is a calm and sedate affection, conducted by reason and cemented by habit ; springing from long acquaintance and mutual obligations; without jealousies or fears, and without those feverish fits of heat and cold, which cause such an agreeable torment in the amorous passion. So sober an affection, therefore, as friendship, rather thrives under constraint, and never rises to such a height, as when any strong interest or necessity binds two persons together, and gives them some common object of pursuit. We need not, therefore, be afraid of drawing the marriage-knot, which chiefly subsists by friendship, the closest possible. The amity between the persons, where it is solid and sincere, will rather gain by it: And where it is wavering and uncertain, this is the best expedient for fixing it. How many frivolous quarrels and disgusts are there, which people of common prudence endeavour to forget, when they lie under a necessity of passing their lives together; but which would soon be inflamed into the most deadly hatred, were they pursued to the utmost, under the prospect of an easy separation ?

In the *third* place, we must consider, that nothing is more dangerous than to unite two persons so closely in all their interests and concerns, as man and wife, without rendering the union entire and total. The least possibility of a separate interest must be the source of endless quarrels and suspicions. The wife, not secure of her establishment, will still be driving some separate end or project; and the husband's selfishness, being accompanied with more power, may be still more dangerous.

Should these reasons against voluntary divorces be deemed insufficient, I hope no body will pretend to refuse the testimony of experience. At the time when divorces were most frequent among the Romans, marriages were most rare ; and Augustus was obliged, by penal laws, to force men of fashion into the married state: A circumstance which is scarcely to be found in any other age or nation. The more ancient laws of Rome, which prohibited divorces, are extremely

praised by Dionysius Halycarnassæus. Wonderful was the harmony, says the historian, which this inseparable union of interests produced between married persons; while each of them considered the inevitable necessity by which they were linked together, and abandoned all prospect of any other choice or establishment.

The exclusion of polygamy and divorces sufficiently recommends our present European practice with regard to marriage.

Traduction terminée à Dieppe le 15 décembre 2009
par Philippe Folliot.